

SAC-941110

UNIVERSITÉ DE MONCTON

129^e réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 9 novembre 1994 à 13 h 30

Le 10 novembre 1994 à 9 h

Centre universitaire de Moncton

Le 9 novembre 1994

ÉTAIENT PRÉSENTS

Jean-Bernard Robichaud, président

Corine Auger

Adrien Bérubé

Bernadette Bérubé

Andréa Boudreau-Ouellet

Julien Chiasson

Zénon Chiasson

Léandre Desjardins

Lionel Dionne

Nassir El-Jabi

Luc Frenette

Normand Gionet

Paul Grell

Christophe Jankowski

Lorraine Julien

Rino Lacombe

Paul Lanctôt

Fernand Landry

Nicolas Landry

Ricky Landry

Rodrigue Landry

Roland G. LeBel

Ronald C. LeBlanc

Albert Lévesque

Bertrand Marion

Pierre Ouellette

Louise Péronnet

Marielle Préfontaine

Edgar Robichaud

Pascal Robichaud

John Sichel

Ba Tran Quang

Michèle Trudeau

Lita Villalon

Francis Weil

INVITÉS

Paul-Émile Benoit

Médard Collette

Carole Denis

Pierre Dion, président
d'assemblée

Gilles Long, secrétaire

Viateur Viel

EXCUSÉS: Roger Caissie, Armand Caron, Normand Doucet, Roger Gervais,
Louis Malenfant, Victorin Mallet, Priscille Massé et Dominique Rioux

ABSENTS: Natacha Bossé, Rhéal Bérubé et Normand Carrier

Le 9 novembre 1994

1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE.....	4
4.	CORRESPONDANCE.....	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
6.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-940825 ET SAC-941019.....	6
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	6
7.1	SAC-940825	6
7.11	BEP-BEd (R 17).....	6
7.12	(8.3) Comité sur l'imputabilité et la transparence	6
7.13	(16) Valorisation du leadership étudiant.....	7
7.2	SAC-941019	7
7.3	SAC-940628	9
7.31	Nomination: Comité consultatif de sélection du recteur	9
8.	Rapports annuels	10
9.	Rapport du Comité des programmes.....	12
9.1	BEd (enseignement postsecondaire).....	12
9.2	Certificat d'éducation des adultes	13
9.3	Cours AN 5503	13
9.4	BEP: un cours FR remplacé par un cours BI	14
9.5	Sciences sociales: cours PS 2122.....	14
10.	AJOURNEMENT	15

Le 10 novembre 1994

11.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	16
12.	RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES: MODIFICATIONS ET NOUVEAUX RÈGLEMENTS	17
12.1	Règlement 4.2: modalités d'admissions.....	17
12.2	Règlement 10.9.3: fraude	18
12.3	Règlement 31: thèse ou mémoire (2e cycle)	25
12.4	Règlement 32: thèse (3e cycle)	27
12.5	Normes linguistiques.....	27
13.	ENSEIGNEMENT MÉDIATISÉ ET À TEMPS PARTIEL AU 2E CYCLE	28
14.	RAPPORT DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE	29
15.	APPRÉCIATION ET ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE 1ER CYCLE: RAPPORT D'ENQUÊTE.....	31
16.	CALENDRIER UNIVERSITAIRE 1995-1996.....	34

17.	FESR: NOUVELLE PERSPECTIVE DE LA RDC; CONSOLIDATION DE LA FESR.....	37
18.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES.....	40
19.	PROCHAINES RÉUNIONS.....	41
20.	CLÔTURE.....	42
	ANNEXES.....	43
	ANNEXE A: Correspondance.....	44
	ANNEXE B: Rapports annuels.....	65
	B-1 Rapport annuel du VRER.....	66
	B-2 Rapports annuels des comités du Sénat.....	69
	B-3 Rapports annuels des facultés, écoles, centres et instituts.....	140
	ANNEXE C: Rapport du Comité des programmes.....	141
	ANNEXE D: Règlements universitaires.....	155
	ANNEXE E: L'enseignement à distance et la pratique pédagogique appliquée à l'enseignement aux programmes d'études supérieures de 2e et 3e cycles.....	164
	ANNEXE F: Rapport du Conseil de la langue française.....	168
	ANNEXE G: Appréciation et évaluation des programmes de 1er cycle: rapport d'enquête.....	197
	ANNEXE H: Calendrier universitaire 1995-1996.....	228
	ANNEXE I: FESR: nouvelle perspective de la RDC; consolidation de la FESR.....	229

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 13 h 35. Il souhaite la bienvenue à toutes et à tous et plus particulièrement à Lorraine Julien, bibliothécaire au CUM. Se sont excusés: Roger Caissie, Armand Caron, Normand Doucet, Roger Gervais, Louis Malenfant, Victorin Mallet, Priscille Massé et Dominique Rioux.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Monsieur le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est dans l'ordre, selon le Secrétaire.

4. CORRESPONDANCE

(Voir l'annexe A, page 44)

- 4.1 Lettre de CHRISTOPHE JANKOWSKI (1994 08 31) à Jean-Bernard Robichaud, concernant le contingentement des programmes des 2e et 3e cycles.
- 4.2 Lettre de NORMAND GIONET (1994 10 18) à Jean-Bernard Robichaud, concernant le Comité ad hoc sur les nouvelles technologies d'information et les communications.
- 4.3 Lettre de PAUL GRELL (1994 10 21) au Recteur, concernant le traitement réservé au Sénat par les médias à la suite de la dernière réunion.
- 4.4 Lettre de PAUL GRELL (1994 10 26) à Gilles Long, concernant le point "*Lien entre le Comité de planification financière et le Sénat*", à porter à l'ordre du jour de la présente réunion.
- 4.5 Lettre de GILLES LONG à Paul Grell (1994 10 26), accusant réception de la précédente.
- 4.6 Lettre de RICHARD SAVOIE (1994 10 28) à Jean-Bernard Robichaud, relativement à la nomination d'un.e remplaçant.e au Comité consultatif de sélection du recteur, à la suite de la démission de Pierre Ouellette.
- 4.7 Lettre de PIERRE OUELLETTE (1994 10 27) à Jean-Bernard Robichaud, demandant que sa lettre de démission du Comité consultatif de sélection du recteur (adressée à Richard Savoie) soit communiquée aux membres du Sénat.
- 4.8 Lettre de PRISCILLE MASSÉ (1994 11 02) au Président du Sénat, apportant une correction au procès-verbal de la réunion SAC-941019.
- 4.9 Lettre de PRISCILLE MASSÉ (1994 11 03) au Président du Sénat, concernant la rubrique 15 de l'ordre du jour.
- 4.10 Lettre de ROGER CAISSIE (1994 11 06) à Jean-Bernard Robichaud, concernant le vote pris à la dernière réunion du Sénat, en plus d'un commentaire se rapportant à la rubrique 14 de l'ordre du jour.

- 4.11 Lettre de JEAN-BERNARD ROBICHAUD (1994 11 09) à MM. Paul Grell et Francis Weil, au sujet de certaines remarques faites dans les médias au sujet du Sénat académique.
- 4.12 Lettre de ROLAND G. LEBEL (1994 10 12) adressée au Président du Sénat relativement à la Chaire d'étude en développement durable de l'Université de Moncton.

- Tran Quang: Est-ce que parmi les 12 lettres, il y en a qui demandent un suivi? Concernant la 7e lettre, est-ce que le Sénat va élire un remplaçant?
- Long: On passera chacune des lettres pour décider du suivi à donner. Au BDS, il a été suggéré de donner suite à cette lettre dans les affaires découlant du procès-verbal.
- Président: Voici un indice de ce que le BDS a prévu.

Les lettres 4 et 5 seront traitées dans *Affaires nouvelles*, soit au point 21.1, de même que la lettre 2 qui sera traitée au point 21.2.

Les lettres 7 et 10 seront traitées à la rubrique *Affaires découlant du procès-verbal*.

La lettre 6 sera traitée comme découlant du procès-verbal SAC-940628.

La lettre de Monsieur Jankowski, soit la première lettre, sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Sénat.

Les lettres 3 et 11 seront traitées dans les *Affaires découlant du procès-verbal* de la réunion spéciale qui a eu lieu le 19 octobre dernier.

Concernant la lettre 8, la correction sera apportée au procès-verbal.

La lettre 9 sera traitée au point 15.

La lettre 12, sera traitée à *Affaires nouvelles*, rubrique 21.3.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Léandre Desjardins demande que les rubriques 14 et 15 soient traitées ensemble.
- Jankowski: Je m'oppose à cela. Je demande de respecter le dépôt du document de la FESR. C'est un document qui est prêt depuis 2 ans. Il devrait être traité séparément.
- F. Landry: Il serait illogique d'adopter une proposition de la FESR sans considérer la rubrique 15.
- Grell: Pourquoi l'ordre du jour est présenté de cette façon?
- Recteur: Lorsqu'on a préparé l'ordre du jour au BDS, Monsieur Desjardins était absent. On n'a pas considéré les 2 dossiers. On a évalué la question au retour de Monsieur Desjardins lors d'une deuxième rencontre du BDS.
- Jankowski: Il s'agit d'une question individuelle. On va briser le rythme si on confond tout. Le document de la rubrique 14 est connu depuis 2 ans. Je

7.2 **SAC-941019**

Suivi aux lettres suivantes:

- Paul Grell (1994 10 21);
- Jean-Bernard Robichaud (1994 11 09);
- Roger Caissie (1994 11 06); première partie de la lettre.

Jean-Bernard Robichaud explique. La lettre n'est pas très explicite. Je crois qu'il sera difficile de départager entre le président du Sénat et le recteur en renouvellement de mandat. Le Sénat est une instance supérieure avec une très grande importance. C'est une instance mal comprise au niveau de l'opinion publique. Il y aurait lieu de donner des explications, mais pas en réponse à un éditorial. Je crois qu'on peut y réfléchir et quand la question de renouvellement sera réglée, il y aura lieu de faire ce type d'intervention. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de demander des excuses ou des explications. Il faudra que nos instances soient bien interprétées dans nos médias.

- Tran Quang: Il ne s'agit pas seulement de la compréhension de ce qu'est le Sénat. Il y a des allusions qui mettent en cause l'intégrité du fonctionnement. Quel est le meilleur moyen de rectifier? Rien n'empêcherait le Secrétaire ou le Président d'expliquer et de dire que la procédure a été respectée. On a parlé de beaucoup de choses allant jusqu'au conflit d'intérêts d'une personne.
- Weil: Les propos tenus sur la place publique m'ont beaucoup dérangés si on prend le point de vue que des personnes essaient d'attaquer l'intégrité d'une institution acadienne. Monsieur Robichaud serait la bonne personne pour répondre. Il est là pour défendre le Sénat. On fait des procès d'intention au Sénat. On doit respecter l'opinion de tous et chacun.
- Grell: C'est une affaire académique. Si le Conseil des gouverneurs avait été interprété ou bafoué, je suis convaincu qu'il aurait réagi. Je ne comprends pas que le Président du Sénat accepte que cette instance soit ternie. On ne peut laisser planer cela. Nous avons des Statuts et règlements. Je suis insatisfait de la réponse reçue.
- F. Landry: J'ai entendu depuis 6 ou 8 mois des attaques publiques à toutes les instances. On a choisi de faire des débats publics. C'est le prix à payer.
- Ouellette: Je ne pense pas qu'il s'agisse de savoir si on accepte la critique. L'intégrité du Sénat a été ouvertement attaquée. On a qualifié le Sénat d'assemblée syndicale. On aurait dû répondre et justifier la décision.
- Président: J'entends quelque chose d'important. On parle de l'intégrité du Sénat. Il semble que certains intervenants insistent sur la nécessité de réagir.
- A. Bérubé: La raison pour laquelle on ne progresse pas c'est qu'on n'a pas de proposition.

R: 03-SAC-941110

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Michèle Trudeau

"Que la correspondance sur cette question soit reçue et déposée au Sénat."

- Tran Quang: Lorsque le Chancelier a été attaqué, elle a eu l'occasion de se défendre à Radio-Canada. Ici, nous sommes tous attaqués et on en arrive à un dépôt. C'est malheureux. Je suppose que les sénateurs présents n'ont pas été capables de respecter les procédures du Sénat. Nous venons d'adopter le procès-verbal de ce Sénat. Pourquoi refuser de répondre à cette attaque?
- Sichel: Étant donné que l'objection du Recteur c'est la question de son renouvellement, peut-être que le Président d'assemblée pourrait parler aux médias.
- Président: Je ne suis pas élu. C'est un service que je rends et je n'ai pas de rôle en dehors d'ici. Je n'ai pas cette autorité.
- R. Landry: Si le Sénat a été attaqué, ce serait au Sénat de répondre. Si on veut répondre, il faudrait écrire quelque chose et l'envoyer aux médias. Cela ne devrait pas incomber à une seule personne.
- P. Robichaud: Je suis d'accord avec la proposition. Ce n'est pas dans l'intérêt du Sénat de repartir le débat. C'est une tempête dans un verre d'eau. Si on intervient de nouveau, on va davantage ternir l'image du Sénat.
- Weil: Lorsque la proposition sera votée, est-ce qu'on pourra faire une autre proposition?
- Président: Si on dépose, ça termine le débat. D'après la procédure, on ne peut le ramener sur la table séance tenante.
- Weil: Je ferai une autre proposition si celle-ci est défaite.
- Grell: J'exorte mes collègues afin que cette question soit évacuée.
- Tran Quang: Je demande le vote secret.

Scrutateurs: Nicolas Landry et Gilles Long

Vote sur R03 Pour 20 Contre 15 ADOPTÉ.

Concernant la lettre de Roger Caissie (première partie)

- N. Landry: Ça démontre que nous, à l'interne, on ne connaît pas le fonctionnement. C'est encore plus difficile de le défendre sur la place publique.
- Lacombe: Je ne vois aucune irrégularité. À aucune réunion, on n'annonce qu'il va y avoir un vote ou non.
- Ouellette: Nous avons reçu une note de service de Richard Savoie; elle aurait pu être traitée à la réunion des 24 et 25 août dernier. La proposition a été défaite. On est revenu à la charge et on a convoqué une réunion spéciale. Tout le monde savait qu'il fallait se prononcer collectivement et c'est dans ce but que la réunion d'octobre a été convoquée. Toutes les règles du jeu étaient claires.
- Tran Quang: Le problème n'est pas dans les médias. C'est dans notre institution où les règles du jeu ne sont pas connues. Qu'on les fasse connaître.
- Weil: On n'a pas besoin de prolonger la question. Il est peut-être mécontent

de lui-même et il faudrait lui répondre d'assister à la réunion lorsqu'elle est convoquée.

- F. Landry: Il faudrait faire un document de vulgarisation sur le rôle du Sénat et le publier.
- Président: Cette suggestion sera certainement reçue par le Bureau de direction du Sénat.
- P. Robichaud: Il n'est pas acceptable de ridiculiser quelqu'un qui écrit au Sénat. On dit de respecter les procédures, quelles sont-elles ces procédures? Si on suivait toujours le Code Morin, on n'aurait pas de problèmes.
- Villalon: Je suis d'accord pour qu'on respecte une personne qui écrit au Sénat. J'ai de la difficulté de voir qu'on puisse répondre deux fois à une même consultation.
- Chiasson: Il y a des gens qui ne cherchent pas à s'informer. Si un sénateur voulait répondre différemment, c'était son choix de répondre comme individu ou comme sénateur et c'était bien connu.
- Président: Il n'y a pas de proposition et je considère qu'on n'a pas besoin d'aller plus loin.

7.3 **SAC-940628**

7.31 **Nomination: Comité consultatif de sélection du recteur**

Le Recteur demande de s'absenter pendant cette partie de la réunion.

Il s'agit de remplacer Pierre Ouellette qui a démissionné du Comité consultatif de sélection du recteur.

- Préfontaine: Qui sont les membres?
- Martin: Richard Savoie préside le Comité. Les autres membres sont Suzanne Lévesque, Lucie Lavigne et Carmen Viel nommées par le Conseil des gouverneurs. Victorin Mallet, Pascal Robichaud et Pierre Ouellette nommés par le Sénat.
- Weil: Où en est le travail du Comité?
- Président: On n'a pas à répondre à cette question.

R: 04-SAC-941110

Mises en candidature

Paul Grell
(Celui-ci décline)

Proposeur: Louise Péronnet

Francis Weil

Proposeur: Ba Tran Quang

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent de **Francis Weil** au Comité consultatif de sélection du recteur.

- N. Landry: Est-ce que les informations demandées par Monsieur Weil peuvent être disponibles pour consultation?
- Desjardins: Nous avons des exemples de publications comme un rapport des publications des professeurs. Concernant le dégrèvement, nous avons un tableau. Malheureusement, nous ne l'avons pas pour l'an dernier par manque de personnel. On va essayer de le faire cette année. On a reçu l'information pour le faire.
- J.-B. Robichaud: La question posée par Monsieur Jankowski est large. Il ne faut pas juger de la pertinence et de l'à-propos par ce que le Sénat en fait. Ils sont utiles pour l'entité qui veut y réfléchir. Il n'y a pas d'information qu'il ne se passe rien au niveau de l'entité qui prépare le rapport. Il y a d'autres membres qui peuvent l'obtenir. Il y a un lien à faire avec le plan stratégique. On ne le fait peut-être pas bien. On a l'impression des fois que différents secteurs vont continuer sans tenir compte du plan stratégique qui a été adopté par le Sénat unanimement de même qu'au Conseil des gouverneurs. Le Sénat énonce des objectifs de formation générale. Il y a eu du progrès de fait et c'est utile. Ils ont des raisonnances au niveau des facultés et écoles. Les rapports sont pertinents et on en a besoin. À savoir si on les exploite autant qu'on le pourrait, on peut y réfléchir.
- LeBlanc: Il y a peut-être trois ou quatre thèmes où le Sénat voudrait avoir une synthèse. Il faudrait avoir quelqu'un pour le faire afin de faire ressortir les grandes lignes. Je pense par exemple à l'enseignement à distance, à la valorisation de l'enseignement.
- Trudeau: Chaque fois qu'on discute, on allourdit le fonctionnement. Ça augmente encore la lecture. Chacun peut les lire et en faire usage. L'utilité ne doit pas se discuter. Ils sont utiles pour voir ce qui se passe ailleurs. Ils peuvent aider la structure administrative pour voir ce qui se passe.
- LeBel: Pour ceux qui étaient ici 5 ans passés, chaque représentant faisait un exposé de 5 minutes. C'était un genre de synthèse. Quand quelqu'un présentait quelque chose, cela suscitait des questions. Le problème était que cela durait trop longtemps. On a arrêté cela et maintenant on vote en bloc tous les rapports. On avait eu une proposition pour que le Bureau du VRER, à partir de chaque rapport, choisisse quelque chose qui valait la peine d'être ressortie. Ça donnerait la chance de discuter des problèmes. Je verrais ce rôle pour le Bureau du VRER afin d'identifier les problèmes de certaines unités.

9. **RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

(Voir l'annexe C, page 141)

Léandre Desjardins explique.

9.1 **BEd (enseignement postsecondaire)**

R: 08-SAC-941110

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Rino Lacombe

"Que les modifications au programme BEd (enseignement postsecondaire), y compris les cours AN 2940 et AN 3970, soient adoptées."

- N. Landry: Lorsqu'on parle de cohorte, est-ce que cela va durer plus longtemps?

- Préfontaine: Il y a une cohorte qui commence à chaque année. Ce sont de nouveaux enseignants du Collège communautaire.
- N. Landry: Est-ce que le Collège communautaire pourrait changer le programme d'embauche?
- Préfontaine: Nous avons une entente jusqu'en 1997.
- P. Robichaud: Concernant les deux nouveaux cours, est-ce qu'ils sont destinés ou réservés à l'Éducation permanente? Pourquoi sont-ils destinés à l'Éducation permanente seulement? On entend des étudiants se plaindre parce qu'ils n'ont pas accès aux cours de l'Éducation permanente.
- Long: Souvent, dans les textes, on répète ce qu'on reçu. On écrit toujours «destiné» dans le Répertoire.
- Préfontaine: Avant, on avait des sigles réservés pour une discipline. On a une nouvelle façon de calculer aujourd'hui. Si ce n'était pas indiqué, les étudiants pourraient demander aux facultés ou écoles d'offrir ces cours. S'ils ne se donnaient pas pour un certain temps, ils disparaîtraient. Quand un étudiant régulier demande de s'inscrire, on lui demande d'aller chercher une autorisation à sa faculté ou école.
- B. Bérubé: J'ai bien compris qu'un étudiant doit demander l'autorisation pour suivre un cours à l'Éducation permanente?
- Préfontaine: L'étudiant peut payer pour suivre un cours à l'Éducation permanente ou il peut aller chercher une autorisation à sa faculté.
- Président: Je rappelle le Sénat à l'ordre.
- Tran Quang: Les raisons pour lesquelles le programme existant passe de 36 à 42 crédits, est-ce que ça rentre dans les normes? Comment se fait-il que le nombre de crédits à option diminue de 6 crédits?
- Préfontaine: Dans le programme existant on exigeait FR1885 et FR 1886. Si l'étudiant ne les avait pas, il avait 42 crédits à faire.
- Long: À la page 2, il est précisé que le programme passe de 12 à 14 mois.
- Rodrigue Landry: Concernant le nombre de crédits, trois étudiants sur quatre avaient à faire 42 crédits. Les changements sont faits à la demande du Ministère.
- Préfontaine: Il y a un comité consultatif pour ce genre de programme. Suite à une discussion à ce que cette proposition augmente le nombre de cours obligatoire, cela a été jugé nécessaire.
- B. Bérubé: Y a-t-il des conditions d'admission? Concernant les cours de français, si l'étudiant doit suivre FR 1885 et FR 1886, cela veut-il dire qu'il est dispensé de l'examen?
- Rodrigue Landry: L'étudiant a déjà accès à l'examen selon Bernard Nadeau. Quelle note sera demandée pour en être dispensé?
- Président: C'est dans l'application.

d'éducation qui viennent d'être adoptés.

- B. Bérubé: Pourquoi avoir un choix entre deux cours de français?
- Viel: Il avait été présenté ainsi. De mémoire, le cours FR 3010 n'avait pas été accepté.
- Rodrigue Landry: Dans les nouveaux programmes les trois cours de français demandés sont FR 1885, FR 1886 et FR 2501. Il n'est pas question de FR 3010.
- A. Bérubé: L'intention était de se rendre conforme aux programmes d'éducation.
- Desjardins: On peut enlever «(ou FR 3010)».

Le secondaire accepte d'enlever cette partie.

La résolution 11 se lira:

"Que la demande de l'École d'avoir au programme 3 cours FR au lieu de 4, ce dernier étant remplacé par un cours BI, soit adoptée. Ce qui signifie: FR 1885, FR 1886, FR 2501 et BI 1233."

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉ.

9.5 **Sciences sociales: cours PS 2122**

R: 12-SAC-941110

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Ronald C. LeBlanc

"Que le cours PS 2122 soit créé à condition d'abolir 2 crédits pour respecter la banque de cours; que PS 3222 soit aboli."

- Desjardins: À noter que le cours PS 3222 n'a qu'un seul crédit.
- Jankowski: Que signifie «recherche en psychologie» dans un cours de 2e année?
- LeBlanc: C'est le département qui prépare le plus à la recherche. Ils peuvent arriver en 4e année avec un praticum. Ça rentre dans un contexte où on prépare l'étudiant à la recherche et à l'utilisation de l'ordinateur dans la recherche.

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉ.

Monsieur le Président demande aux membres s'ils veulent poursuivre avec l'ordre du jour.

- Jankowski: Point d'ordre. Il y a des sénateurs qui veulent intervenir sur les points de demain.
- A. Bérubé: Je demande de traiter les points 20, 19 ...
- Président: Est-ce qu'on procède avec l'ordre du jour? Si on intervertit l'ordre du jour, il faudra 2/3 des votes.

- Jankowski: Je m'objecte à amender l'ordre du jour. C'est par cette technique que certaines rubriques ne sont pas traitées. Si on veut procéder, qu'on les prenne dans l'ordre.
- Président: On va respecter l'ordre du jour à moins d'une proposition.

10. AJOURNEMENT

La séance est levée à 16 h 22.

Le 10 novembre 1994**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Jean-Bernard Robichaud, président
 Corine Auger
 Adrien Bérubé
 Bernadette Bérubé
 Andréa Boudreau-Ouellet
 Julien Chiasson
 Léandre Desjardins
 Lionel Dionne
 Nassir El-Jabi
 Luc Frenette
 Paul Grell
 Christophe Jankowski
 Lorrain Julien
 Rino Lacombe
 Paul Lanctôt
 Fernand Landry
 Nicolas Landry
 Ricky Landry
 Rodrigue Landry
 Roland G. LeBel
 Ronald C. LeBlanc
 Albert Lévesque
 Victorin Mallet

Bertrand Marion
 Pierre Ouellette
 Louise Péronnet
 Marielle Préfontaine
 Edgar Robichaud
 Pascal Robichaud
 John Sichel
 Ba Tran Quang
 Michèle Trudeau
 Lita Villalon
 Francis Weil

INVITÉS

Paul-Émile Benoit
 Armand Caron
 Médard Collette
 Carole Denis
 Pierre Dion, président
 d'assemblée
 Gilles Long, secrétaire
 Viateur Viel
 Linda Lequin, observatrice

EXCUSÉS: Rhéal Bérubé, Roger Caissie, Zénon Chiasson, Normand Doucet, Roger Gervais, Normand Gionet, Louis Malenfant, Priscille Massé et Dominique Rioux

ABSENTS: Natacha Bossé et Normand Carrier

11. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 3.

Jean-Bernard Robichaud aimerait apporter une suggestion au Sénat. Nous vivons avec une nouvelle politique de sélection des cadres. Un des problèmes est qu'elle a été adoptée par le Conseil 3 à 6 mois en retard. Nous avons toujours ce délai. Ceci pourrait en bout de processus causer des problèmes où un poste pourrait rester vacant. Dans le cas du poste du VRER, nous sommes dans une situation où un des éléments s'applique et où le titulaire a formulé son intérêt pour le renouvellement de son mandat. Cette politique prévoit une consultation du Sénat. Ou le Sénat accepte de le faire aujourd'hui ou on doit convoquer une réunion spéciale du Sénat. Nous avons déjà eu 2 réunions spéciales du Sénat cette année. Il serait onéreux de réunir le Sénat en dehors des réunions prévues. J'aurais dû en parler hier lors de l'adoption de l'ordre du jour. Je souhaite faire une recommandation au Conseil de décembre. Si le processus n'aboutissait pas à une recommandation positive, il

faudrait ouvrir le poste. Si on attendait en mars, on serait trop tard. On pourrait arriver en juin sans aucun titulaire. Je soumetts cette question au Sénat.

- Président: C'est un point d'ordre. Est-ce que oui ou non on inclut ce point à l'ordre du jour et à quel endroit?
- Grell: J'aurais aimé pouvoir proposer une réunion spéciale pour un autre point qui est dans les affaires nouvelles. On pourrait avoir deux points à l'ordre du jour. Il serait plus judicieux de faire une réunion spéciale afin d'éviter toute précipitation.
- Weil: Hier dans la correspondance, on avait un avis de quelqu'un qui regrettait de ne pas être à la réunion. Peut-être que les absents ne se seraient pas absentés s'ils avaient su que ce point serait ajouter à l'ordre du jour.
- Tran Quang: Il n'y a pas de proposition. Je demande une proposition formelle et un vote secret.

P: 13-SAC-941110

Il est proposé par Jean-Bernard Robichaud et appuyé par Ronald C. LeBlanc

"Qu'on intègre à l'ordre du jour de la présente réunion, une rencontre avec le titulaire actuel du poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche".

Scrutateurs: Viateur Viel et Gilles Long

Vote sur P13 Pour 19 Contre 12 REJETÉ.

La proposition est rejetée parce qu'il fallait 2/3 des votes. Donc ce point n'est pas ajouté à l'ordre du jour.

12. RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES: MODIFICATIONS ET NOUVEAUX RÈGLEMENTS

(Voir l'annexe D, page 155)

Marielle Préfontaine explique. Elle demande de les voter un par un.

12.1 Règlement 4: modalités d'admission

- Viel: Nous avons un comité informel des vice-doyens. Ce dernier trouvait la date du 15 juin un peu tard. Après vérification, une minorité de dossiers sont étudiés après le 1er juin. Pour ce qui est des programmes contingentés, si on ne fait pas la différence, les étudiants doivent attendre la date limite. Il y a une grande période d'attente, donc on perd plusieurs de ces étudiants. En avançant la date, on peut donner une réponse plus rapidement.

R: 14-SAC-941110

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Michèle Trudeau

"Que les modifications aux règlements 4 Modalités d'admission soient adoptées."

- LeBlanc: A-t-on un règlement du gouvernement qui détermine la date pour les étudiants non canadiens?
- Viel: Pour les étudiants étrangers, il leur faut un visa et ça prend du temps.

Ça leur donne le temps de faire les démarches administratives.

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉ.

12.2 **Règlement 10.9.3: fraude**

Marielle Préfontaine explique. Un petit comité a travaillé ce règlement. Les membres étaient Pierre Ouellette, Linda Lequin, Viateur Viel et Marielle Préfontaine.

Corrections

À la page 2, enlever la dernière phrase «Lors de cette rencontre, chaque partie fait part des éléments de preuve et des éléments de défense».

À la page 3, enlever la première phrase du premier paragraphe «à la lumière des éléments soulevés lors de la rencontre». Le paragraphe commencera par: *Si le professeur ou la professeure est convaincu...*

R: 15-SAC-941110

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Pierre Ouellette

"Que les modifications au règlement 10.9.3 Fraude soient adoptées."

- P. Robichaud: J'aurais quelques modifications à proposer. Concernant le fardeau de la preuve, page 3, 4e paragraphe, il est important d'avoir un règlement clair.

Amendement

P: 16-SAC-941110

Il est proposé par Pascal Robichaud et appuyé par Andréa Boudreau-Ouellet

"Remplacer la troisième ligne du cinquième paragraphe de l'article 19.9.3.2 par la suivante: Cette preuve doit être établie à la prépondérance de la preuve."

- B. Bérubé: Afin que tous comprennent, est-ce qu'on pourrait avoir une définition du mot «prépondérance»?
- P. Robichaud: Qu'il y ait plus de preuves contre l'étudiant que l'étudiant peut amener de preuves contre la culpabilité.
- Préfontaine: Je suis prête à l'inclure dans la proposition principale. Le second accepte également.
- Président: Donc cet amendement fait partie de la proposition principale.

Amendement

P: 17-SAC-941110

Il est proposé par Pascal Robichaud et appuyé par Ricky Landry

"Que les modifications suivantes soient apportées à l'article 10.9.3.2:

- a) *Que la deuxième ligne du 4e paragraphe soit retranchée et remplacée par: Le Comité est composé de deux professeurs et professeures nommés par le doyen parmi les professeurs et professeures de la faculté qui n'enseignent pas de cours à l'étudiant accusé, et d'un étudiant nommé par l'Association étudiante de la faculté.*
- b) *Que les deux premières lignes du 7e paragraphe soient retranchées et remplacées par: Si l'étudiant ou l'étudiante est jugé coupable de fraude, le Comité peut décider, entre autre:"*

- Lequin: Concernant le fait d'avoir un professeur qui n'enseigne pas à l'étudiant, ce n'est pas évident. Il faut avoir un professeur qui a une maîtrise de la situation. Il serait très difficile d'accepter cette partie.
- LeBlanc: Le premier processus est très ardu. Il met tellement de limites. C'est très compliqué d'aller chercher un professeur neutre. La nature du délit est très importante. Si on n'a pas la discrétion du doyen, l'étudiant est plus pénalisé.
- Lanctôt: Le recours aux associations des étudiants, cela se fait déjà. Concernant le pouvoir du doyen, il y a des circonstances où le doyen peut apporter une clémence.
- Sichel: L'amendement couvre trop de choses. Concernant la discrétion du doyen, je suis d'accord avec l'amendement. La sanction devrait être la même à toutes les étapes. Je souhaiterais que la proposition soit scindée. Je n'appuie pas la première partie, mais j'appuie la deuxième.

Le proposeur et le secondeur acceptent de scinder l'amendement.

Sur la première partie de l'amendement

"Que les modifications suivantes soient apportées à l'article 10.9.3.2:

- a) *La deuxième ligne du quatrième paragraphe soit retranchée et remplacée par: Le Comité est composé de deux professeurs et professeures nommés par le doyen parmi les professeurs et professeures de la faculté qui n'enseignent pas de cours à l'étudiant accusé, et d'un étudiant nommé par l'association étudiante de la faculté.*

- F. Landry: Je ne pense pas qu'il y ait lieu de l'inclure dans la procédure. Pour avoir un professeur qui n'enseigne pas à l'étudiant, avec 12 professeurs à l'École de droit, ça ne laisse pas beaucoup de choix.
- Boudreau-Ouellet: Je ne verrais pas de problème à l'inscrire dans le document.
- Weil: Concernant l'objection de Fernand Landry, est-ce qu'on ne pourrait pas contourner en enlevant «de la Faculté».

Pascal Robichaud accepte de retrancher «de la Faculté». Le secondeur accepte également.

- Desjardins: L'amendement pourrait être un désavantage pour l'étudiant. Je suis contre l'amendement.
- Villalon: C'est difficile d'aller chercher un professeur d'une autre faculté pour déterminer si une preuve existe ou pas pour des questions spécifiques.
- Préfontaine: Suite à l'adoption de ce règlement j'aurai une proposition à faire concernant la formation d'un comité ad hoc sur la fraude. La procédure sera rendue plus explicite.

Vote sur la première partie qui se lit comme suit:

"Que les modifications suivantes soient apportées à l'article 10.9.3.2:

- a) *La deuxième ligne du quatrième paragraphe soit retranchée et remplacée par: Le Comité est composé de deux professeurs et professeures nommés par le doyen parmi les professeurs et professeures qui n'enseignent pas de cours à l'étudiant accusé, et d'un étudiant nommé par l'association étudiante de la Faculté."*

Vote sur P17 (première partie) Pour 6

Contre 20

REJETÉ.

Sur la deuxième partie de l'amendement

"Que les modifications suivantes soient apportées à l'article 10.9.3.2:

- b) *Les deux premières lignes du septième paragraphe soit retranchées et remplacées par: Si l'étudiant ou l'étudiante est jugé coupable de fraude, le Comité peut décider, entre autre:"*

- P. Robichaud: On ne voulait pas que le doyen puisse donner une sanction plus forte que le Comité. On aurait pu lire que le doyen ne peut pas donner une sanction plus forte.
- Chiasson: J'ai de la difficulté avec l'amendement. La raison est qu'on veut une cohérence dans la prise de décision. Je crois qu'il est important de maintenir la proposition telle quelle.
- Lanctôt: Normalement le doyen suit la décision du Comité. Le jugement du doyen est important que ce soit d'un côté ou de l'autre. Il faut être prudent avant de changer cela.
- J.-B. Robichaud: Je pense la même chose. Je crois qu'il faut laisser une discrétion au doyen et il faut responsabiliser dans la gestion. Dans le pouvoir de prendre ou imposer une sanction déjà définie, le doyen est imputable à son patron. Il a un rôle à jouer. Je ne peux voir ce modèle de gestion si on laisse à un comité seul la décision. Il y a un fort danger à cela.

Vote sur P17 (deuxième partie) Pour 2

Contre 24

REJETÉ.

Amendement

P: 18-SAC-941110

Il est proposé par Pascal Robichaud et appuyé par Ricky Landry

"Que les modifications suivantes soient apportées à l'article 10.9.3.1

a) *À l'alinéa h), que tous les mots venant après le mot «participé» soient retranchés de telle façon que l'alinéa soit dorénavant: met son nom ou le nom d'un étudiant ou d'une étudiante sur un travail de groupe sans y avoir participé.*

b) *Que la note i) soit retranchée."*

Comment peut-on contrôler cela? Où la limite doit-elle porter? C'est un domaine où un document ne peut être mis en vigueur et peut porter à interprétation.

- Chiasson: Je n'aime pas cet amendement. Si on donne un projet de semestre, quel sens donne-t-on à «participé»? Ce ne serait pas correct de donner la même note si la participation est minime. La proposition telle quelle me semble juste.
- Ouellette: Dans certains domaines, des étudiants seront appelés à travailler en équipe. En encourageant les travaux d'équipe, on les prépare à ce qui se passera sur le terrain. C'est de plus en plus rare de voir un seul auteur à des travaux scientifiques. Il est évident que les gens doivent y avoir participé également. Il est important pour le professeur de déterminer les règles du jeu et il est important qu'ils contribuent car ils auront une note commune.
- Prétontaine: C'est une question qui est venue au Comité d'appel. Je voterai contre car ce règlement est essentiel.
- Sichel: J'ai tendance à être du côté des étudiants. Pour le prouver, il faudrait superviser les étudiants 24 heures sur 24. Il ne faudrait pas donner trop de poids à un travail de groupe et donner d'autres évaluations. On pourrait rencontrer les étudiants du groupe et les questionner pour connaître la situation.
- J.-B. Robichaud: Je serai en faveur de l'amendement. On discute d'un règlement de fraude. Il est difficile de déterminer la quantité exacte de travail. Pour qu'un étudiant soit accusé de fraude, il faut qu'il s'approprie de propriétés intellectuelles. Le professeur peut établir un plan de travail. Il y a toutes sortes de méthodes pour évaluer le travail de l'étudiant. On est là pour aider les étudiants à avoir une méthode de travail. Mettons les choses à la bonne place. Les travaux de groupe doivent être encouragés et les moyens pédagogiques doivent être mis en oeuvre.
- F. Landry: Le règlement couvre l'honnêteté dans la démarche intellectuelle. J'ai vécu cette situation. La plupart des problèmes découlait du fait que les indications du professeur n'étaient pas claires. Je crois que la solution proposée par l'amendement va trop loin. La solution facile serait de dire que le professeur doit définir par écrit ce que l'étudiant doit faire. Dans la plupart des travaux de groupe, il est facile pour le professeur d'établir ce que l'étudiant doit contribuer.
- Ricky Landry: Il est vrai qu'il faut encourager les travaux de groupe. Il y a un domaine difficile à évaluer, soit la participation de l'étudiant. Dans certains cas, il est difficile d'appliquer la politique.
- B. Bérubé: Je suis d'accord avec les deux dernières interventions. Est-ce qu'il arrive que quelqu'un mette le nom d'un autre étudiant sur un travail de

groupe? Il faudrait l'écrire autrement. On pourrait écrire: Met son nom ou fait mettre son nom sur un travail...

- Président: Gardez cette modification en réserve.
- Weil: Peut-on demander le vote?
- Président: Je demanderai le vote après épuisement de la liste des intervenants.

Vote sur P18 Pour 5 Contre 21 REJETÉ.

P: 19-SAC-941110

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Rino Lacombe

"Que la section h), page 2, se lise: met son nom ou permet à quiconque de mettre son nom ou le nom d'un étudiant sur un travail de groupe sans y avoir participé dans la mesure fixée préalablement par écrit par le professeur ou la professeure.

Que la section i), page 4, se lise: Lorsque dans certains cours, ... ou à la professeure du cours de définir par écrit quelle doit être ..."

PAUSE 10 h 48

REPRISE 10 h 58

R: 20-SAC-941110

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Rino Lacombe

"Que la proposition P19 soit transmise au Comité ad hoc."

Vote sur R20 unanime ADOPTÉ.

R: 21-SAC-941110

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Pascal Robichaud

"Que dans la proposition initiale on enlève la section h) à la page 2 et que ladite section soit envoyée au Comité ad hoc."

Vote sur R21 unanime ADOPTÉ.

- Weil: Dans la façon dont le règlement est rédigé, il y aura récidive seulement si l'étudiant conteste. Je demande de remettre l'examen de ces difficultés au Comité.

Amendement

R: 22-SAC-941110

Il est proposé par Andréa Boudreau-Ouellet et appuyé par Ricky Landry

"Page 3, 4e paragraphe, supprimer la dernière phrase: C'est à l'étudiant ou à l'étudiante accusé de fraude de fournir sa défense."

- LeBlanc: Quelle est l'intention de l'amendement?
- Boudreau-Ouellette: On ne veut pas dire qu'on aura à payer. Je ne pensais pas qu'on parlait de frais juridiques.
- P. Robichaud: Si la phrase est ambiguë, il n'est pas mal de la retrancher. Je le voyais comme si l'étudiant devait prouver son innocence.
- Chiasson: Est-ce qu'on veut dire qu'on restreint le nombre de participants en excluant l'utilisation d'un avocat?
- F. Landry: La phrase n'ajoute rien et peut créer de l'ambiguïté.

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉ.

R: 23-SAC-941110

Il est proposé par Andréa Boudreau-Ouellet et appuyé par Paul Grell

"Que le 5e paragraphe de la page 3 soit envoyé au Comité ad hoc."

- Ouellette: C'est une phrase usuelle qu'on retrouve un peu partout. On n'est pas ici en droit criminel.
- F. Landry: Que retire-t-on?
- Président: Tout le paragraphe.
- F. Landry: Il est difficile de connaître l'intention réelle de l'étudiant. Ici, il n'est pas nécessaire d'aller voir dans l'esprit de la personne.
- Boudreau-Ouellette: On pourrait le réécrire pour qu'il n'y ait pas de question de fait. L'intention n'est pas de supprimer le paragraphe.

Vote sur R23

Pour 13

Contre 11

ADOPTÉ.

- Jankowski: À la page 4, le paragraphe en caractères gras, un citoyen honnête a droit à une présomption d'innocence. Que veut dire le mot «décision»? Ça peut compromettre la carrière d'un individu. Faut-il verser dans le dossier une décision qui n'incrimine pas l'étudiant? Est-ce que le doyen peut ne pas le faire?
- F. Landry: Je crois qu'on devrait dire que le doyen doit verser au dossier la décision finale. Je suggère au Comité de clarifier son intention.
- LeBlanc: La pratique est d'enlever l'implication de l'étudiant l'avant dernier semestre avant sa graduation.
- Long: Par exemple, le Comité d'appel ne verse rien au dossier de l'étudiant. Un seul dossier est tenu et c'est le président du Comité qui en a la garde. Ceci peut avoir des implications. Je ne suis pas sûr que c'est une bonne chose de verser cela au dossier. Y a-t-il une limite de temps pour garder ce genre de choses? Je ne vois pas pourquoi cela resterait au dossier le reste de ses jours.
- Recteur: Le dossier de l'étudiant le suit à vie et je ne crois pas que l'Université ait cette approche. La pratique actuelle est prudente. Il y a un principe en justice où quelqu'un qui a purgé une sanction, on ne le repunit

12.3 Règlement 31: Thèse ou mémoire (2e cycle)

R: 25-SAC-941110

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Rino Lacombe

"Que les modifications au règlement 31 soient adoptées."

- Mallet: En pratique ce pourrait être difficile. J'ai déjà utilisé quelqu'un du CUSLM et du CUS. Cela semble difficile de demander d'aller à l'extérieur de l'Université dans tous les cas.
- Jankowski: À l'article 31.3.1, on permet ce genre de flexibilité si nécessaire.
- Villalon: Nous sommes en période de compressions budgétaires et cela nous oblige à aller à l'extérieur. On n'exclut pas d'aller chercher des membres à l'extérieur de l'Université.
- LeBlanc: Dans un département, nous avons 12 nouveaux étudiants à la maîtrise. Cela pourrait nous coûter cher.
- J.-B. Robichaud: Au niveau de la maîtrise, c'est fort de mettre cette contrainte.
- Jankowski: Le diplôme de la maîtrise est le couronnement final. On voulait éliminer les excès. C'est une discipline terminale pour ceux qui n'ont pas de 3e cycle.
- N. Landry: Je suis content de voir qu'on va au CUS et au CUSLM. Je voudrais cependant que ce soit à l'intérieur du département et non à l'extérieur. Dans la mesure du raisonnable, aller chercher un examinateur extérieur. Cela ajoute à la crédibilité.

Amendement**P: 26-SAC-941110**

Il est proposé par Paul Grell et appuyé par Victorin Mallet

"Ajouter les mots «si possible». La phrase se lirait: ... la directrice de thèse et si possible un.e examinateur.e de l'extérieur de l'Université."

- Chiasson: L'amendement affaiblit le règlement actuel.
- Tran Quang: Le jury est normalement composé de 3 membres. Est-ce qu'il pourrait y avoir 1 membre?
- J.-B. Robichaud: Question de privilège. Cela fait 2 h 45 qu'on discute d'un point. Il y a des points qui sont là depuis un an. On agit comme un comité. Je crois que comme Sénat, on doit se discipliner. Si les travaux ne satisfont pas, qu'on les retourne au Comité.
- Président: C'est une question de fonctionnement du Sénat et je donne raison à Monsieur Robichaud. Ce n'est pas la première fois que des gens se plaignent. On fait de la cuisine sur place et on le regrette après. J'accepte la question de privilège et je demande à quelqu'un de faire une proposition de retourner cela au Comité.
- Préfontaine: Je n'ai jamais été aussi surprise que ce matin. Ça fait longtemps qu'on y travaille. Les vice-doyens ont présenté cela aux facultés et écoles et on avait un consensus. On perd notre temps deux fois: au Comité des vice-doyens et au Sénat. Ça fait un an que c'est sur la table. Si c'est cela, je ne veux plus présider ce Comité.
- Président: Êtes-vous prêts à vous prononcer sur l'article 31?

Amendement**R: 27-SAC-941110**

Il est proposé par Lita Villalon et appuyé par Ronald C. LeBlanc

"Qu'à l'article 31.3.1, on lise ... un.e examinateur de l'extérieur de la faculté au lieu de «un.e examinateur de l'extérieur de l'Université»."

Vote sur R27 Pour 17 Contre 10 ADOPTÉ.

Vote sur R25 unanime ADOPTÉ

- Tran Quang: Question de privilège. Je suis d'accord avec le Recteur et j'aimerais que la même remarque s'applique à toutes les rubriques de l'ordre du jour.

(Voir l'annexe E, page 164)

Christophe Jankowski fait la présentation de son document. Je demande que le document soit reçu; ce qui permettra de l'utiliser au moment opportun où l'Université se dotera d'une politique pour l'enseignement à distance.

R: 31-SAC-941110

Il est proposé par Christophe Jankowski et appuyé par Michelle Trudeau

"Que le document *L'enseignement à distance et la pratique pédagogique appliquée à l'enseignement aux programmes d'études supérieures de 2e et 3e cycles* soit reçu."

- Préfontaine: Le Sénat a déjà approuvé une politique pour le temps partiel et elle est beaucoup moins discriminatoire. L'enseignement à distance est une méthode. On s'en va vers les années 2000. On ne recule pas. C'est une honte de déposer un tel document.
- Trudeau: J'y voyais plutôt une progression. On sent une résistance à ce moyen de faire de l'enseignement à distance. Je vois ce document comme une affirmation pour l'utilisation de l'enseignement à distance. Je ne peux parler de ce qui a été adopté deux ans passés.
- Tran Quang: On a deux perceptions différentes. L'enseignement n'est pas seulement une méthode. Nous nous servons de cette méthode pour améliorer la qualité de la formation. Les deux points de vue sont complémentaires. C'est une reconnaissance de l'enseignement à distance.
- N. Landry: Dans ma perception, c'est le temps sur lequel s'échelonne le cours, la capacité donnée à l'étudiant pour capter la matière.
- Julien: On devrait mettre plus d'efforts sur le service de la bibliothèque. Il faut faire la recherche documentaire pour ces étudiants. Ils viennent dans la mesure où ils peuvent.
- J.-B. Robichaud: Cela pourrait diluer la politique existante. Il y a une distinction entre l'enseignement à distance et l'Éducation permanente. Il faut que le concept de la population étudiante évolue. On a comme défi, en tant qu'Université, de mettre l'ensemble des moyens de technologie afin que la clientèle puisse y avoir accès. Il ne faut pas faire de distinction de la clientèle.
- Rodrigue Landry: Concernant l'expression «programme d'enseignement à distance», ce programme n'existe pas. Il y aurait lieu de remplacer cette expression.
- Président: Il y a confusion.
- Trudeau: Dans le fond, on demande une proposition de réception. Si c'est rétrograde, que les gens qui préparent la politique ne s'en servent pas. S'il y a quelque chose de bon, on l'utilisera.
- Jankowski: C'est une invitation à la prudence. Je vous rappelle de ne pas faire de concessions à la qualité. L'enseignement à distance va concerner de plus en plus nos programmes à temps plein. Il ne faut pas avoir honte de ce document et l'utiliser là où il doit jouer un certain rôle. Je demande que le Sénat accepte ce document tel que prévu. C'est une pierre qu'on ajoute au dossier.

DINER 12 h 26
REPRISE 13 h 34

Les membres sont d'accord pour que la réunion se termine à 17 h. En retour, Monsieur le Président demande de ne pas prendre 2 heures par rubrique.

14. **RAPPORT DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE**

(Voir l'annexe F, page 168)

Invité: Arthur Girouard, président dudit Comité.

Léandre Desjardins aimerait éviter qu'on fasse de la rédaction. On pourrait peut-être se bâtir une liste de commentaires. Si on s'oppose à un article, le retirer temporairement pour être retravaillé.

Arthur Girouard fait sa présentation.

"Au nom du Conseil de la langue française, je tiens à remercier le Secrétaire général de m'avoir invité pour vous présenter notre document sur la révision de la politique linguistique de l'Université. Permettez-moi de vous tracer brièvement l'évolution du contenu de ce document.

En 1988, je fus nommé membre du Comité sur la politique linguistique du CUM, un Comité que j'ai présidé jusqu'à son abolition en 1990. Pendant cette période, ce Comité avait entrepris un examen de la situation linguistique du campus de Moncton et s'était surtout penché sur la question de la compréhension et de l'interprétation des articles de la politique linguistique en vigueur.

On reconnaissait qu'il y avait une situation problématique quant à l'usage de la langue anglaise sur le campus. On déplorait son utilisation trop fréquente, surtout chez les étudiants et les étudiantes. Un certain nombre d'irrégularités étaient rapportées par rapport à l'observance des règlements de la politique. Certains services de l'Université semblaient éprouver des problèmes à cet égard. Dans bien des cas, on ne savait pas qu'il y avait une politique linguistique.

On avait à ce moment-là reconnu la nécessité de sensibiliser la communauté universitaire particulièrement à l'usage du français sur le campus par la distribution de la politique à toutes les instances. Pour ce faire, il a fallu entreprendre une mise à jour des articles de la politique en incluant toutes les modifications apportées au cours des dernières années par le Sénat. Une fois ce travail terminé, il n'y avait pas unanimité chez les membres du Comité, quant à la pertinence et à l'interprétation de certains règlements régissant cette politique, surtout ceux portant sur l'usage de la langue anglaise dans l'affichage, dans les divers activités et services du CUM.

Alors, on passa en revue tous les articles afin de recommander au Sénat les modifications nécessaires dans le but de faciliter l'interprétation des règlements. Ce document ne s'est jamais rendu au Sénat pour approbation.

Le nouveau Conseil de la langue française étant formé, on reprend le document préparé par l'ancien Comité et on l'étudie au niveau des trois Centres. Le texte qu'on vous propose aujourd'hui est le résultat d'une consultation entamée par le Conseil auprès de tout le personnel cadre, académique et administratif, des trois centres universitaires, tous les professeurs et professeures du Département d'études françaises ainsi que quelques membres du personnel et du corps étudiant au niveau des trois Centres.

Nous accordons beaucoup d'importance à la publication et à la distribution de cette

- Auger: Peut-on fixer la fin décembre pour recevoir des commentaires sur la politique linguistique?
- Président: Prière de les faire parvenir à Corine Auger.

Monsieur le Président remercie Monsieur Girouard.

15. APPRÉCIATION ET ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE 1ER CYCLE: RAPPORT D'ENQUÊTE

(Voir l'annexe G, page 197)

Marielle Préfontaine explique.

- J.-B. Robichaud: Il félicite Marielle Préfontaine pour cette troisième enquête. Il s'agit d'une enquête raffinée. Le rapport Smith suggérait de le faire. On le fait et on le fait très bien. Je regrette qu'on ne le diffuse pas à l'extérieur de l'Université. Je suggère que dès que le Sénat l'aura reçu, qu'il fasse l'objet d'un communiqué. Il faut que l'Université rende ces jugements disponibles. Ça touche le fond de la question. Je voudrais ajouter un élément à la recommandation du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Nous avons dans le Plan stratégique un objectif d'implanter une formule coopérative. Sur la base de cette observation, qu'on utilise comme prémisse que le Sénat constitue un Comité pour explorer la possibilité d'implanter rapidement la formule coopérative. Qu'on offre à l'étudiant cette possibilité. C'est très urgent. Qu'il nous fasse des recommandations à ce sujet.

R: 36-SAC-941110

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le rapport de l'enquête effectuée auprès des personnes diplômées des promotions 1990, 1992 et des finissants et finissantes 1992-1993 soit reçu."

Vote sur R36

unanime

ADOPTÉ.

- Desjardins: La recommandation en est une d'orientation à prendre. Les commentaires du Recteur ne causent aucun problème. J'y ai déjà pensé. J'ajouterai à la proposition au point 1) c): *Obtenir les expériences du milieu de travail pendant les études.*

R: 37-SAC-941110

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par Marielle Préfontaine

"Il est proposé au Sénat

1) D'inviter chaque Centre universitaire à soumettre au Comité des programmes un plan d'action susceptible d'améliorer la contribution des études au développement des habiletés suivantes

- a) communiquer en anglais dans son domaine d'études*
- b) apprécier diverses formes d'expression artistique*
- c) acquérir des expériences du milieu de travail pendant les études.*

2) D'inviter chaque Centre universitaire à transmettre son

plan d'action au Comité des programmes avant le début de la session d'hiver 1995."

- Tran Quang: Je suis enthousiaste pour la diffusion publique, mais si on rend ce rapport public, on posera des questions sur la méthodologie utilisée. Comment se fait-il que la question de flexibilité dans le choix de cours (page 19, a) ne soit pas traitée? Si nous diffusons cela, il y a quelque chose qui ne va pas. Je ne comprends pas la déduction.
- Desjardins: Les questions posées aux étudiants sont de différentes catégories. Pour les autres questions, on est allé chercher l'environnement éducatif.
- Préfontaine: Ce sont des choix qu'on a fait.
- Sichel: Il faut que les diplômés puissent fonctionner dans les deux langues. Concernant b) Apprécier diverses formes d'expression artistique; j'ai de la misère avec cela. L'étudiant peut assister à des spectacles, il peut prendre des cours, mais en principe il ne s'intéresse pas trop à cela.

Amendement

P: 38-SAC-941110

Il est proposé par Rino Lacombe et appuyé par Julien Chiasson

"Qu'on ajoute d) connaissance en technologie."

La raison est que dans l'évaluation on n'en parle pas alors qu'on devrait considérer cet aspect. Nous n'avons pas de feedback sur le sujet. Il faudrait avoir un comité qui touche cet aspect.

- LeBlanc: Je ne sais pas ce que ça veut dire. Devrait-on en ajouter un autre? Parce que dans la vie sociale il est très important de connaître les finances, est-ce qu'on doit ajouter cela?
- Desjardins: Il faut rester très près des habiletés générales. Avant de faire un amendement, il faudrait voir s'il y a de la place pour cela.
- Chiasson: Il y a plusieurs points qui traitent de l'informatique. C'est un des points de la formation générale qui n'a pas été questionné.

Vote sur P38 Pour 7 Contre 23 REJETÉ.

- LeBlanc: J'ai reçu les commentaires suite à cette enquête pour la Faculté des sciences sociales et je n'ai pas perçu un manque de respect des étudiants. Il ne faut pas croire qu'il y avait des tonnes de commentaires négatifs.
- Péronnet: Je suis tout à fait d'accord avec une formation bilingue pour les étudiants, mais ce n'est pas la même chose pour le statut de l'Université de Moncton. Il ne faut pas mélanger les deux.
- A. Bérubé: On invite chaque Centre universitaire à soumettre au Comité des programmes un plan d'action; on a suggéré deux comités. Allons-nous avoir 3 comités maintenant sur chaque campus?
- Desjardins: Il n'est pas obligatoire d'avoir 2 comités au CUSLM et au CUS. On en aura deux à Moncton.
- A. Bérubé: Qui va prendre le leadership à Moncton?

Il est proposé par Adrien Bérubé et appuyé par Pascal Robichaud

"Que la période des journées d'étude de l'automne 1995 soit du 6 au 10 novembre;

Que, pour compenser la perte de deux journées de cours en novembre, la date du début des cours soit le 5 septembre;

Que les journées d'inscription soient placées avant la Fête du travail."

- Lanctôt: Lorsqu'on dit que c'est semblable aux universités du Québec; au Québec ils commencent une semaine avant nous.
- Viel: Administrativement, cela ne cause pas de problèmes.
- Trudeau: Avoir l'inscription avant la Fête du travail, cela va faciliter le travail.
- Weil: Est-ce que Monsieur Bérubé sait que le 13 novembre est congé aussi?
- A. Bérubé: Je ne savais pas que c'était dans la convention de Moncton. Ce congé pourrait être pris le vendredi précédent au lieu du lundi.
- F. Landry: Le problème d'inscription va toujours être présent pour les étudiants de première année. À l'École de droit, les deux jours d'inscription servent d'initiation aussi. On a deux jours de congé d'étude, ce n'est pas une semaine de congé.
- Long: Lorsque les paramètres ont été adoptés par le Sénat, le facteur qui avait joué en faveur de l'inscription avant la Fête du travail est qu'il y a des étudiants qui travaillent. Bien des parents profitent de la longue fin de semaine pour conduire leur enfant.
- P. Robichaud: En mars, on offre 7 jours et on écrit journées d'étude. Cela pourrait s'appliquer pour novembre. Les étudiants ont besoin d'une relâche dans le cycle des cours. Je crois que le petit pépin créé pour les journées d'inscription n'est pas très grave, surtout qu'on sait que c'est favorable.

Vote sur R43

Pour 16

Contre 10

ADOPTÉ.

- Lanctôt: On devrait réfléchir sur ce calendrier. On est supposé avoir 45 heures de cours. Il y a 6 heures de couper à cause des congés et des tests. On est rendu à donner 36 heures de cours. Ailleurs, on donne exactement 45 heures de cours. Il faudrait étudier cette question et y réfléchir.
- F. Landry: Le Bureau du recteur devrait communiquer cette nouvelle modification du calendrier universitaire. La perception sera qu'on raccourcit la session en introduisant une semaine d'étude.
- Mallet: J'abonde dans le même sens. On vient de rallonger la période de temps que les étudiants passeront à Moncton. Cela coûtera quelque chose.
- Long: Avec ces modifications, il faudra que les paramètres adoptés en 1988 soient révisés.
- Viel: On pourrait les ajuster et les amener au Sénat. Pour les deux jours, c'est plutôt un besoin administratif pour les facultés et écoles. Dorénavant, la majorité pourra s'inscrire par téléphone.

Le vote est demandé.

- J.-B. Robichaud: Je constate que l'intervention du doyen Lanctôt n'a pas été très loin. Il faut s'assurer qu'elle soit reprise. De dire aussi directement qu'on annonce 45 heures et qu'on ne les donne pas, ça me surprend.
- Weil: J'aimerais des précisions sur la proposition principale, est-ce que le 13 novembre est congé?
- Président: On ne parle pas du 13 novembre.
- Weil: Monsieur Viel dit que le 13 est un congé qui découle de la convention collective.
- A. Bérubé: Une fois le calendrier adopté, il y aura une proposition pour que le 13 novembre soit un jour ouvrable.

Vote sur R42 Pour 21 Contre 5 ADOPTÉ.

R: 44-SAC-941110

Il est proposé par Paul Lanctôt et appuyé par Ronald C. LeBlanc

"Que le Registraire entreprenne une étude du calendrier universitaire pour s'assurer que l'Université réponde à un engagement d'heures d'enseignement envers ses étudiants.es."

Vote sur R44 unanime ADOPTÉ.

P: 45-SAC-941110

Il est proposé par Adrien Bérubé et appuyé par Lionel Dionne

"Que le Sénat recommande aux ressources humaines d'entreprendre les démarches pour que le 13 novembre 1995 soit un jour ouvrable."

- N. Landry: J'ai de la difficulté à ce qu'on fête à une date autre que la date de l'événement.
- LeBlanc: Est-ce une question de convention collective?
- J.-B. Robichaud: On entre dans un item de gestion. On pourrait le soulever avec Louis Malenfant et on pourrait en discuter en bipartite. On pourrait en tenir compte sans faire une proposition formelle. Si le Sénat est d'accord, on pourrait la retirer.

Le proposeur et le secondeur acceptent de retirer la proposition P45.

- Jankowski: Il y a des points qui doivent être traités aujourd'hui. Il y a peut-être des rubriques qui pourraient être reportées.
- Président: Le point 16 devra être fait aujourd'hui.
- Jankowski: Concernant la rubrique 14, il faut déclencher une action. Je demande qu'une partie soit disposée aujourd'hui.
- Desjardins: Je suggère que le point 16 soit traité immédiatement.

- Jankowski: Le point 16 est à caractère plus technique.
- Président: Je demande un vote indicatif de ceux qui voudraient commencer avec la rubrique 16.
15 en faveur.
- Président: Combien aimerait commencer avec la rubrique 14.
11 en faveur.
- Président: Comme on n'a pas eu 2/3 des votes, on ne modifie pas l'ordre du jour.

17. FESR: NOUVELLE PERSPECTIVE DE LA RDC; CONSOLIDATION DE LA FESR
(Voir l'annexe I, page 229)

Christophe Jankowski explique. Il demande que le Sénat reçoive les deux documents et qu'il adopte les recommandations 11, 12, 14, 16, 17 et 18.

Correction

À page 8, recommandation 11, la parenthèse devrait être placée après le mot «préférence».

R: 46-SAC-941110

Il est proposé par Christophe Jankowski et appuyé par Pierre Ouellette

"Que les deux documents Nouvelle perspective de la RDC à l'Université de Moncton et Consolidation de la FESR soient reçus."

Vote sur R46

unanime

ADOPTÉ.

R: 47-SAC-941110

Il est proposé par Christophe Jankowski et appuyé par Pierre Ouellette

"Que les recommandations 11, 12, 14, 16, 17 et 18 soient adoptées par le Sénat."

- Desjardins: L'ensemble des recommandations proposées sont des voeux intéressants à réaliser. Concernant la recommandation 11, je vois la nécessité depuis la création de la Faculté. Il a toujours existé une intention de consolider. La question qui se pose est la volonté de donner plus de pouvoirs. Je ne crois pas nécessaire de l'évaluer.
- LeBlanc: Concernant la recommandation 12, est-ce l'Université ou les professeurs?
- Jankowski: Il y a de nombreux cas de signalés. Beaucoup d'ententes sont conclues sous forme de contrat et ne respectent pas le caractère pédagogique de l'Université.
- LeBlanc: Est-ce que ça implique des groupes de recherche ou si l'entente est au niveau de l'Université? À la recommandation 16, l'expression «on

encourage», c'est qui?

- Jankowski: On pourra préciser l'idéal «on». Il faut commencer les discussions.
- LeBlanc: Si la recommandation 18 est approuvée, est-ce que ça veut dire qu'il faut prouver qu'on ne peut le faire conjointement?
- Jankowski: Les programmes conjoints sont très peu connus à l'Université de Moncton. Même à la Faculté des sciences sociales il y a des possibilités qui n'ont pas été explorées. La FESR souhaite élaborer les recommandations 16, 17 et 18. Les rapports vont suivre et vont préciser ce genre d'action.
- F. Landry: Je vois des problèmes avec la recommandation 11 qui ne peut être lue indépendamment de la rubrique 15 de l'ordre du jour. Nous avons deux instances académiques importantes qui font des propositions qui doivent être considérées.
- Président: Vous suggérez de séparer le vote de la recommandation 11 d'avec les autres?

R: 48-SAC-941110

Il est proposé par Fernand Landry et appuyé par Léandre Desjardins

"Que la recommandation 11 soit votée séparément."

- Jankowski: Il faut cesser de parler du document 15. Il y a une amorce d'une évaluation de la structure et c'est normal. On pourra arriver avec Monsieur Desjardins à une proposition de compromis. Qu'on donne à une structure d'être évaluée si on veut répondre à la structure de l'Université de Moncton de l'an 2000. Le Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche en bénéficiera davantage. Inévitablement, on va porter des jugements. Cette proposition est inutile.
- Président: Il ne faut pas présumer que les deux propositions seront adoptées.

Vote sur R48 Pour 13 Contre 11 ADOPTÉ.

Sur la recommandation 11

- Chiasson: Il faut qu'il y ait une évaluation si on veut parler de restructuration. Cela s'inscrit bien. C'est le temps de le faire.
- Rodrigue Landry: Il est vrai qu'il y a un lien entre la recommandation 11 et la rubrique 15. Il y a une question de principe qui donne préséance à la recommandation 11 avant de traiter le point 15. On ne peut traiter 15 sans faire d'évaluation. Avant de faire des changements majeurs, il est primordial de faire une évaluation sérieuse.
- Grell: L'argument de Fernand Landry n'est pas convaincant surtout qu'il s'appuie sur un document non reçu encore.
- Mallet: Je vois d'un mauvais oeil qu'on aille à l'extérieur pour faire une évaluation.
- LeBlanc: Qu'on le fasse pour toutes les structures et non pour une seule.
- Tran Quang: Je ne suis pas d'accord à faire une évaluation interne.

- F. Landry: On pourrait avoir un débat de fond en traitant la recommandation 11 et le point 15. Il faudrait qu'en mai on reçoive le résultat de l'évaluation.
- Préfontaine: A-t-on vraiment une Faculté des études supérieures et de la recherche? Si les programmes de 2e cycle s'en vont à la FESR, là on en aura une. Tout de suite, il n'y en a pas de Faculté.
- Boudreau-Ouellet: C'est une question de principe. On demande de faire une évaluation avant. Je vois mal qu'on s'oppose à cela.
- Jankowski: Il y a un processus de démantèlement de la Faculté. Avant il faudra l'évaluer. Je suis déçu des commentaires de Madame Préfontaine. Si on prend textuellement les recommandations du Sénat, depuis 1987, la FESR aurait dû avoir la gestion des études du 2e cycle. Si on permet cette évaluation, on pourra rencontrer les exigences suggérées par Fernand Landry. C'est très risqué pour la FESR de se faire évaluer. Il faut faire les choses dans une certaine séquence.

Vote sur la recommandation 11

Vote Pour 20 Contre 5 ADOPTÉ.

Sur les recommandations 12, 14, 16, 17 et 18

- Tran Quang: Comme ce sont seulement des recommandations qui vont permettre d'avancer, je demande le vote sur les 5 recommandations.
- Weil: Question préalable

Monsieur le Président demande le vote sur la question préalable. Il faut 2/3 des votes.

Vote Pour 24 Contre 1 ADOPTÉ.

Vote sur les recommandations 12, 14, 16, 17 et 18

Vote Pour 24 Contre 2 ADOPTÉ.

R: 49-SAC-941110

Il est proposé par Léandre Desjardins et appuyé par John Sichel

"Que la rubrique 16 soit traitée immédiatement."

Vote sur R49 unanime ADOPTÉ.

18. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

Jean-Bernard Robichaud explique et présente chaque candidature. Cette année il n'y a pas de recommandation au titre de professeur émérite. Nous n'avons pas reçu de candidature. Pour ce qui est du CUS, la candidature de René Monory avait été adoptée l'an dernier.

R: 50-SAC-941110

Il est proposé par Jean-Bernard Robichaud et appuyé par Christophe Jankowski

"CUM

<i>Laetitia Cyr</i>	<i>Doctorat ès arts</i>
<i>Marcel de la Sablonnière</i>	<i>Doctorat en études du loisir</i>
<i>Pierre Deslongchamps</i>	<i>Doctorat ès sciences</i>
<i>Bertha Wilson</i>	<i>Doctorat en droit</i>

CUSLM

Roch Voisine *Doctorat en musique."*

- F. Landry: Concernant la juge Wilson, il faudrait savoir quelle a été sa position sur les droits linguistiques.
- Mallet: J'admire beaucoup Monsieur Pierre Deslongchamps, mais cette candidature n'a pas été présentée au Conseil de la Faculté des sciences.
- Villalon: On devrait faire un vote conditionnel pour la juge Wilson.
- Sichel: Plutôt que de prendre une décision, on devrait la remettre.
- J.-B. Robichaud: Quand on fait des appels d'offre, on ne s'adresse pas uniquement aux facultés et écoles. Le Comité pose un jugement sur les candidatures reçues. Est-ce qu'on laisse entendre que le Comité devrait entretenir des consultations auprès des facultés et écoles?
- Long: Dans les Statuts et règlements, il est précisé que le Comité procède aux consultations qu'il juge nécessaires. Les facultés n'ont pas juridiction sur l'ensemble du réseau. Si on se limitait aux facultés et écoles, le CUS et le CUSLM seraient exclus.
- J.-B. Robichaud: Le Comité est prêt à recevoir l'orientation du Sénat. Il n'est peut-être pas nécessaire de voter sur chacune aujourd'hui. Le problème est que tout ce qu'on retarde en mars crée différentes difficultés. En terme de courtoisie, on doit les informer longtemps d'avance. Concernant la confidentialité, on reprend les dossiers soumis et on demande aux sénateurs de garder tout cela confidentiel.
- A. Bérubé: On pourrait remettre le vote pour la juge Wilson à la prochaine réunion du Sénat.
- Long: C'est ce qui est le plus simple. Selon les Statuts et règlements, "durant la période allant de l'approbation d'une candidature (i.e. novembre) et l'octroi du grade (i.e. mai) le Sénat, pour des raisons sérieuses, se réserve le droit de révoquer un grade".
- Préfontaine: Avec l'information que j'ai, non. J'admets qu'il faut faire d'autres vérifications. Je demande qu'on vote et si c'est le cas, ce serait un beau geste de révoquer.
- F. Landry: Votons sur la liste, mais que la candidature du juge Wilson soit conditionnelle. Je vais vérifier et je donnerai une réponse au Recteur.

Scrutateurs Viateur Viel et Paul-Émile Benoit

Résultat du scrutin secret: Pour qu'une candidature soit acceptée, il faut qu'elle reçoive les 2/3 des votes, soit 21. Candidatures retenues: Laetitia Cyr, Marcel de la Sablonnière, Pierre Deslongchamps et Bertha Wilson.

19. PROCHAINES RÉUNIONS

intégrité, excessivement loyal envers l'Université. Merci beaucoup Médard.

Applaudissements et ovation debout.

20. CLÔTURE

R: 50-SAC-941110

Il est proposé par Lita Villalon et appuyé par Fernand Landry

"Que la séance soit levée."

Vote sur R50

unanime

ADOPTÉ.

Il est 17 h 42.

Contresigné le _____

Jean-Bernard Robichaud, président

Gilles Long, secrétaire

ANNEXES